

EXTRAIT du procès-verbal de la neuvième assemblée générale (extraordinaire)  
de Mission Alpha International tenue le 28 mars 2018 via la téléconférence

Adoption de la modification des objets, des autres dispositions contenus dans la demande de lettres patentes supplémentaires et des signataires autorisés. Adoption des versions anglaise et espagnole du nom de la personne morale dans la demande de lettres patentes supplémentaires de Mission Alpha International

### RÉSOLUTION NO. 3

ATTENDU les documents intitulés 'Demande de lettres patentes supplémentaires – Annexe' contenant les objets et 'Demande de lettres patentes supplémentaires - Autres dispositions' de Mission Alpha International' déposés en annexe;

ATTENDU la présentation de ces documents par madame Céline Petitclerc;

ATTENDU les versions anglaise et espagnole du nom 'Mission Alpha International';

ATTENDU la nomination de 2 signataires autorisés à signer la demande de lettres patentes supplémentaires;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

Sur proposition de Mme Simone Mikhail, appuyée par M. Richard Ferland;

IL EST PROPOSÉ QUE le Conseil et les membres :

- I. APPROUVE la modification des objets et autres dispositions contenus dans la demande de lettres patentes supplémentaires de Mission Alpha International en vue de leur adoption et ratification de la façon suivante :

La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tout profit ou autre gain de semblable nature que pourrait faire la corporation sera utilisé uniquement dans la poursuite de ses objets, soit :

- 1. Fins qui soulagent la pauvreté**

Soulager la pauvreté en répondant aux besoins alimentaires des personnes à faible revenu dans les pays en voie de développement, par la distribution de denrées alimentaires et autres nécessités de la vie, et par l'établissement de jardins collectifs visant une prise en charge de leur sécurité alimentaire.

**2. Fins qui promeuvent la religion**

Promouvoir la religion en prêchant publiquement les enseignements, les dogmes religieux, les doctrines, les rites et la culture associés au Christianisme.

3. Solliciter, recevoir et administrer des fonds pour la réalisation de ses objets, sous forme de dons, legs et autres contributions de même nature, en argent, valeurs mobilières ou immobilières, et autres biens ou services, en organisant des campagnes de souscription au Québec pour les pays en voie de développement.
4. Les objets ne permettent cependant pas aux souscripteurs ou à leurs ayants droit de recouvrer, sous quelque forme que ce soit, l'argent qu'ils auront versé à l'organisme.

**Autres dispositions :****Emprunts**

Le conseil d'administration a le pouvoir, lorsqu'il le juge opportun et sans le consentement des membres de :

- faire des emprunts de deniers sur le crédit de la personne morale;
- hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la personne morale.

**Dissolution**

Après la dissolution de la personne morale et le remboursement de toutes ses dettes, le reliquat de ses biens sera réparti ou cédé à des donateurs reconnus, au sens du paragraphe 149.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), exerçant des activités analogues.

- II. APPROUVE les versions anglaise et espagnole du nom de la personne morale, soit respectivement 'International Alpha Mission' et 'Misión Alfa Internacional'.
- III. APPROUVE la nomination de Mme Céline Petitclerc et M. Yves Dansereau comme signataires autorisés sur la demande de lettres patentes supplémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie conforme :  
Le 28 mars 2018

---

Céline Petitclerc  
Présidente de séance